



Besançon, le 17 janvier 2020

Vous êtes candidats aux élections municipales ? Toutes les informations sur les modalités de dépôt des déclarations de candidature

Afin de pouvoir recueillir des suffrages et être élu, tout candidat doit déposer une déclaration de candidature aux élections municipales et communautaires qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Les déclarations de candidature doivent être déposées, pour le 1^{er} tour et le cas échéant pour le second tour, à la préfecture du Doubs pour les communes de l'arrondissement de Besançon, et en sous-préfectures pour les communes relevant respectivement des arrondissements de Montbéliard et de Pontarlier aux dates et horaires ci-dessous.

Pour le 1^{er} tour de scrutin, cette déclaration est obligatoire dans toutes les communes, quelle que soit leur population.

Pour le second tour de scrutin, elle est obligatoire dans les communes de 1000 habitants et plus, et est possible le cas échéant dans les communes de moins de 1000 habitants uniquement lorsque le nombre de candidats au 1^{er} tour de scrutin est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Communes de l'arrondissement de Besançon

Dépôt des candidatures à la préfecture du Doubs, 8bis rue Charles Nodier (salon De Moustier) pour le 1^{er} tour :

- du mardi 4 février au mercredi 26 février 2020, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le jeudi 27 février 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Pour le 2^e tour :

- le lundi 16 mars 2020 de 13h00 à 19h00
- le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Il est conseillé, afin de réduire le temps d'attente, de prendre rendez-vous préalablement par téléphone au 03 81 25 11 11.

Communes de l'arrondissement de Montbéliard

Dépôt des candidatures à la sous-préfecture de Montbéliard, 43 avenue du Maréchal Joffre (salle Jackie Leroux-Heurtaux), pour le 1^{er} tour :

- du mardi 4 février au 26 février 2020, les lundis : de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 18h00, les mardis et jeudis : de 8h45 à 11h30, les mercredis et vendredis : de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00
- le jeudi 27 février 2020, de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 18h00

Pour le 2^e tour :

- le lundi 16 mars 2020 de 13h30 à 18h00
- le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 11h30 et de 13h45 à 18h00.

Communes de l'arrondissement de Pontarlier

Dépôt des candidatures à la sous-préfecture de Pontarlier, 71 rue de la République, pour le 1^{er} tour :

- du mardi 4 février au 27 février 2020, les mardis et jeudis de 9h00 à 18h00, les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Pour le 2^e tour :

- le lundi 16 mars 2020 de 13h30 à 17h00
- le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 18h00

Il est conseillé, afin de réduire le temps d'attente, de prendre rendez-vous préalablement par téléphone au 03 81 39 81 52 à compter du 20 janvier 2020.

Le dépôt des candidatures en préfecture et sous-préfectures est la seule modalité de dépôt prévue.

La liste détaillée des pièces à fournir par les candidats lors de leur dépôt de candidature ainsi que toutes les informations relatives aux élections municipales sont disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Les-Elections/Elections-politiques/Elections-municipales>

Un arrêté fixant, pour chaque commune du département, le nombre de sièges à pourvoir et le nombre de candidats (conseil municipal et conseil communautaire) sera prochainement diffusé dans les mairies et consultable sur ce même site internet.